

R489R

CACES® R489R – Formation recyclage à la conduite en sécurité de chariots automoteurs à conducteur porté

FORMACODE : 31768 - 31795 - 31747

OBJECTIFS

Conduire un chariot automoteur à conducteur porté dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes, les marchandises et le matériel.

Intégrer les règles de sécurité dans la prise en main et la conduite d'un chariot automoteur, conformément au Référentiel du CACES® R489.

Réaliser les opérations de stockage et de déstockage, de transfert de charges, de chargement et de déchargement.

Rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de la conduite du chariot.

TYPE DU PUBLIC

Caristes titulaire d'un titre CACES® à renouveler.

PRÉREQUIS

Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis pour suivre cette formation.

PÉDAGOGIE

OUTILS ET MOYENS

> Méthodes pédagogiques

Un livret d'accueil est remis au stagiaire pour suivre une formation personnalisée composée de séquences théoriques en présentiel et à partir de ressources multimédia en autonomie, ainsi que d'exercices de mises en situations de travail.

> Moyens techniques

PC ou tablette et vidéoprojecteur, ainsi que ressources multimédia et paperboard.

Plateforme d'évolution pratique certifiée CACES®.

> Moyens humains

Formateur qualifié, professionnel de la manutention et du levage en entreprise et détenteur d'une qualification de testeur.

Testeur qualifié par un organisme certificateur.

ÉVALUATION

Les épreuves théoriques et pratiques de la conduite de chariots automoteurs à conducteur porté sont réalisées en fin de formation conformément à la Recommandation R489 de la CNAMTS, en vue de la délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) par catégorie d'engins.

- La délivrance du CACES permet à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite au salarié, sous réserve qu'il ait connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation.

Selon la Recommandation R489, le renouvellement du CACES® est obligatoire avec une périodicité de 5 ans.

- Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.

- > Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

CONTENU

THEORIE

- > Réglementation et textes en vigueur
- > Notion de sécurité dans le cadre de l'utilisation d'un chariot automoteur à conducteur porté
- > Principes de la conduite en sécurité
- > Caractéristiques, classification et éléments constitutifs
- > Choix d'un chariot en fonction de l'espace d'évolution
- > Dispositifs de sécurité, la plaque de charge
- > Vérifications, entretien d'usage et sécurité
- > Vérifications avant la mise ou la remise en service et vérifications périodiques
- > Autorisation de conduite
- > Analyse des risques et les règles d'utilisation
- > Et équipements de protection individuelle.

PRATIQUE

- > **Exercices pratiques de conduite de différents types de chariots en intérieur et en extérieur**
Adéquation du chariot à l'opération de manutention envisagée et aux caractéristiques de la charge • Opérations et vérifications de prise et de fin de poste • Circulation et arrêt en sécurité avec un chariot : à vide, en charge, en marche avant et arrière, en virage • Opérations de maintenance de son ressort • Compte-rendu des anomalies et difficultés rencontrées à sa hiérarchie.
- > **Selon la catégorie de chariot**
Prise et dépose d'une charge au sol • Mise en stock et déstockage à tous les niveaux d'un palettier • Gerbage et un dégerbage en pile • Chargement depuis le sol ou déchargement latéral d'un camion ou d'une remorque • Chargement et déchargement d'un camion ou d'une remorque par l'arrière à partir d'un quai • Prise, dépose et le transport d'une charge longue et/ou volumineuse.

Chaque stagiaire doit être pourvu des équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité, gant, gilet haute visibilité) ; faute de quoi, il ne pourra ni réaliser les exercices pratiques, ni être évalué.

Depuis le 1er janvier 2018, lors de l'exécution de travaux à proximité d'ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution, les conducteurs d'engins doivent être titulaires d'une AIPR.

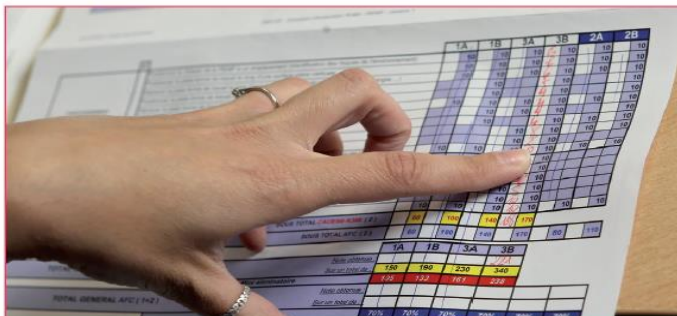
MODALITÉS

La durée et le prix sont mentionnés dans la convention de formation.

Cette formation peut être éligible au CPF (Voir sites internet : intercariforef.org et moncompteformation.gouv.fr)

SOCOTEC Formation est certifiée pour les familles d'équipement R489 : chariots automoteurs de manutention à conducteur porté.

LES MOYENS DE SOCOTEC



Un accompagnement de votre projet de formation par un Conseiller avisé

Avec le Responsable de l'entreprise, il :

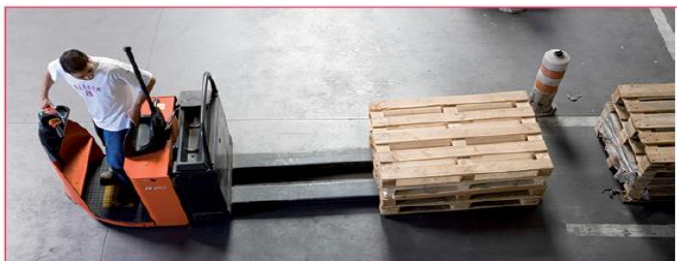
- Qualifie la formation juste nécessaire à vos salariés en termes de contenus et de durée.
- Valide la faisabilité de la formation en intra entreprise face aux contraintes du référentiel des Recommandations de la CNAMTS et le cas échéant, recherche une solution alternative.
- Gère le renouvellement des formations et titres CACES® de chacun salarié.



Des méthodes d'enseignement appropriées

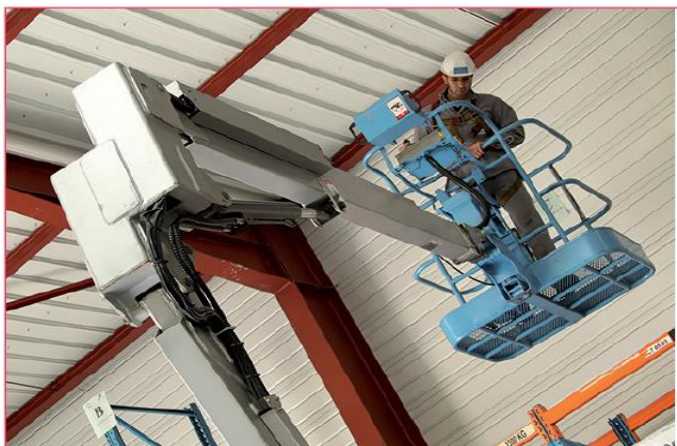
Pour optimiser et garantir :

- Tous les temps de la formation exploités comme actions profitables à l'acquisition d'un savoir-faire dans la conduite, la manipulation de charges ou l'élévation des personnes,
- L'articulation des ateliers pédagogiques privilégie la pratique progressive de la conduite,
- L'auto apprentissage et l'auto évaluation des connaissances théoriques et de la manipulation des engins préparant les stagiaires à leur rythme aux épreuves du CACES® sous la vigilance du formateur.



Des Centres d'apprentissage de la conduite performants

- Les Centres de formation SOCOTEC sont certifiés par l'organisme certificateur Global.
- Ils sont aménagés comme de véritables entreprises avec des zones de stockage et de circulation intérieure et extérieure.
- Ils sont équipés d'un nombre important d'engins de différentes marques et catégories pour que les stagiaires s'exercent dans les conditions proches de leur réalité quotidienne.



L'ouverture de sessions interentreprises programmée en permanence

Parce que la solution interentreprises est la plus appropriée pour :

- Limiter les difficultés techniques de mise en œuvre des sessions,
- Éviter les contraintes d'indisponibilité des équipes, des espaces et des matériels qu'engendre une session en intra entreprise,
- Former très rapidement un salarié nouvellement embauché, muté ou promu, ou pour répondre à un marché d'une entreprise qui impose le dispositif CACES® aux entreprises extérieures,
- Disposer de programmes à la carte pour chacun de ses salariés en fonction des catégories d'engins qu'il utilise et de son expérience,
- En complément de formation en cas d'échec aux épreuves du CACES® (théorie et/ ou pratique).